

SEANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du seize mai deux mil dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Mohamed MALHI, Marie-Anne NOE, Thierry LIPCZAK, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Jean-Claude FOULARD, Sylvie COURTEILLE, Floréa IONITA, Alain SCHIRRER formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent excusé :

Etaient absents : Manuel ESMERADO, Aurélie LE DOUJET, Isabelle MASTRIPPOLITTO,

Catherine PATUREL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents
Le maire demande l'ouverture de la séance à 19h00.

ORDRE DU JOUR

- Délégation au Maire de la décision de recourir à l'emprunt
- Réalisation d'un emprunt pour l'achat d'une friche industrielle
- Tarifs fête du 14 juillet 2019
- Subvention exceptionnelle pour Notre Dame de Paris
- Affaires diverses

DELEGATION AU MAIRE DE LA DECISION DE RECOURIR A L'EMPRUNT – N° 15

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Article 1 : Le conseil municipal décide de donner délégation au maire en matière d'emprunt, conformément aux termes de l'article L 2122-22.3° du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 3 : Le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

EMPRUNT BANQUE POSTALE POUR ACHAT FRICHE INDUSTRIELLE – N° 16

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 125 000,00 €.

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,86 %

Mode d'amortissement : échéance constantes

Commission d'engagement : 200,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition de prêt énoncée ci-dessus.

FETE DU 14 JUILLET – N° 17

Le repas à l'étang des Vingtaines du 13 juillet au soir sera organisé sous chapiteau et suivi de la retraite aux flambeaux et du bal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir le prix des repas à 15 euros pour les adultes hors commune, et 7 euros pour les enfants hors commune âgés de 6 à 12 ans. Au vu des devis, la restauration sera préparée par l'entreprise LAGUSTA, le pain sera livré par la Maison COSSOU et la boisson sera prise aux établissements LECLERC, le barnum est loué auprès des établissements OMS. Le gardiennage de cette manifestation est assuré par l'entreprise FORCE SECURITE PLUS 2. L'ensemble des frais seront réglés dès réception des factures de chaque prestataire. L'ensemble des dépenses est prévu à l'article 6232.

DEMANDE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS – N° 18

L'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser une subvention exceptionnelle à la Fondation du Patrimoine en vue de la restauration de Notre-Dame de Paris pour des raisons de restrictions budgétaires.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus des nouvelles directives pour la tenue du bureau de vote des élections européennes du 26.05.2019.

Il félicite la Présidente du C.F.O pour le succès de la foire à tout du 1^{er} mai mais regrette l'absence de bénévoles pour la préparation cette année du 14 juillet.

TOUR DE TABLE

Madeleine BRETAGNE informe, en l'absence de jeux l'après-midi du 14 juillet 2019 à l'étang, qu'elle s'engage avec Madame FERRAROTTI à organiser le traditionnel concours de belote à la Maison d'Oulins à partir de 14h30.

Jean-Claude FOULARD a rencontré des problèmes à la déchetterie concernant le volume de ses déchets. Monsieur le Maire lui précise les quantités acceptées avec la carte et les possibilités de facturation en cas de dépassement de quotas. Il rappelle également que les dépôts particuliers et les dépôts par un professionnel ne sont pas gérés de la même façon.

Mohamed MALHI rappelle que le 01 juin prochain une rencontre dédicace est organisée à la Médiathèque d'Oulins ainsi qu'une formation « liseuse » le mercredi 12 juin 2019.

Cathy PATUREL informe que la vente des tables scolaires réformées a rapporté 198 euros à la coopérative scolaire d'Oulins.

Thierry LIPCZAK félicite le service technique pour l'entretien de la commune dans son ensemble. Monsieur le Maire informe que la Directrice de l'école d'Oulins cessera ses fonctions fin juin.

LA PAROLE EST DONNEE AU PUBLIC

Ghislaine DEHON s'associe à Cathy PATUREL et Thierry LIPCZAK pour remercier le service technique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H50.

Le Maire
Pascal LEPETIT,

La Secrétaire,
Catherine PATUREL,

